UQAR Université du Québec à Rimouski

TITRE :	**POLITIQUE D'ATTRIBUTION DU PRIX INSPIRATION DE L'UNIVERSITE DU QUEBEC A RIMOUSKI (UQAR)**		
		CODE :	**C3-D98**
APPROUVE PAR :	COMITE EXECUTIF	RES. :	EX-777-5757 17-11-2015
EN VIGUEUR :	17-11-2015		
MODIFICATIONS :			

Note : *Le texte que vous consultez est une codification administrative des documents normatifs de l'UQAR. La version officielle est contenue dans les résolutions adoptées par le Comité exécutif.*

PRÉAMBULE

L'institution veut, par le Prix inspiration de l'Université du Québec à Rimouski, reconnaître la contribution de personnes diplômées de l'UQAR qui se démarquent par l'excellence de leur travail professionnel ou par leur impact au sein de leur milieu et ainsi souligner les effets bénéfiques de la formation universitaire offerte par l'UQAR.

Ce prix peut être décerné annuellement à une personne qui s'est distinguée par l'excellence de ses réalisations professionnelles ou de son impact tangible dans le milieu, et ce sans avoir nécessairement fait l'objet d'un rayonnement médiatique particulier.

L'UQAR ne peut décerner chaque année plus de deux fois le Prix inspiration.

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le Prix inspiration de l'Université du Québec à Rimouski est une distinction décernée à des personnes diplômées de l'UQAR en reconnaissance de la qualité de leurs réalisations professionnelles ou de leur contribution remarquable au développement du milieu.

Les personnes admissibles sont celles qui détiennent un diplôme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat de l'UQAR.

Ce prix de l'Université du Québec à Rimouski est accordé en reconnaissance du mérite personnel du récipiendaire, sans égard à la nationalité, à la race, aux opinions religieuses ou au sexe.

Ne peuvent recevoir cette distinction, les personnes activement engagées dans la politique au niveau fédéral, provincial ou municipal. De plus, les personnes qui ont déjà reçu le Prix d'excellence des diplômés remis par la Fondation de l'UQAR ne peuvent recevoir cette distinction.

Le Prix inspiration de l'Université du Québec à Rimouski peut être remis à titre posthume.

LIBELLÉ ET DESCRIPTION DU PRIX

Physiquement, cette distinction se compose des éléments suivants :

- un cadre « contemporain » de l'UQAR incluant un certificat;
- sur le certificat, on peut lire :

LE PRIX INSPIRATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

est décerné à (nom)

pour la qualité de ses réalisations professionnelles ou

pour sa contribution remarquable au développement du milieu

le (jour, mois, année)

signature du recteur

PROCÉDURE

1. Un appel de candidatures est lancé chaque année par la Fondation de l'UQAR. De plus, la Fondation de l'UQAR peut recevoir de façon continue les propositions de candidatures.

2. Un comité pour l'attribution du Prix inspiration est constitué afin d'examiner les candidatures reçues et de présenter une recommandation au Comité exécutif. Le comité pour l'attribution du Prix inspiration est formé de quatre membres comme suit :

   - la rectrice ou le recteur, qui préside;
   - une personne désignée par la Fondation de l'UQAR;
   - une professeure ou un professeur de l'UQAR nommé par le Comité exécutif pour un mandat de trois ans
   - une étudiante ou un étudiant régulier de l'UQAR désigné de concert par les deux associations étudiantes accréditées pour un mandat d'un an.

   La secrétaire générale ou le secrétaire général agit à titre de secrétaire du comité.

3. Les propositions du comité sont soumises pour analyse au Comité exécutif de l'UQAR.

4. Après l'approbation du Comité exécutif, la rectrice ou le recteur prend contact avec la personne concernée et s'assure de son acceptation.

5. Une cérémonie de remise du Prix inspiration est faite selon un protocole établi par la direction du Service des communications.